

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Commune de Valros

PLAN LOCAL D'URBANISME

Règlement graphique - Commune

Arrêté le :

Approuvé le :

Version : Appobation

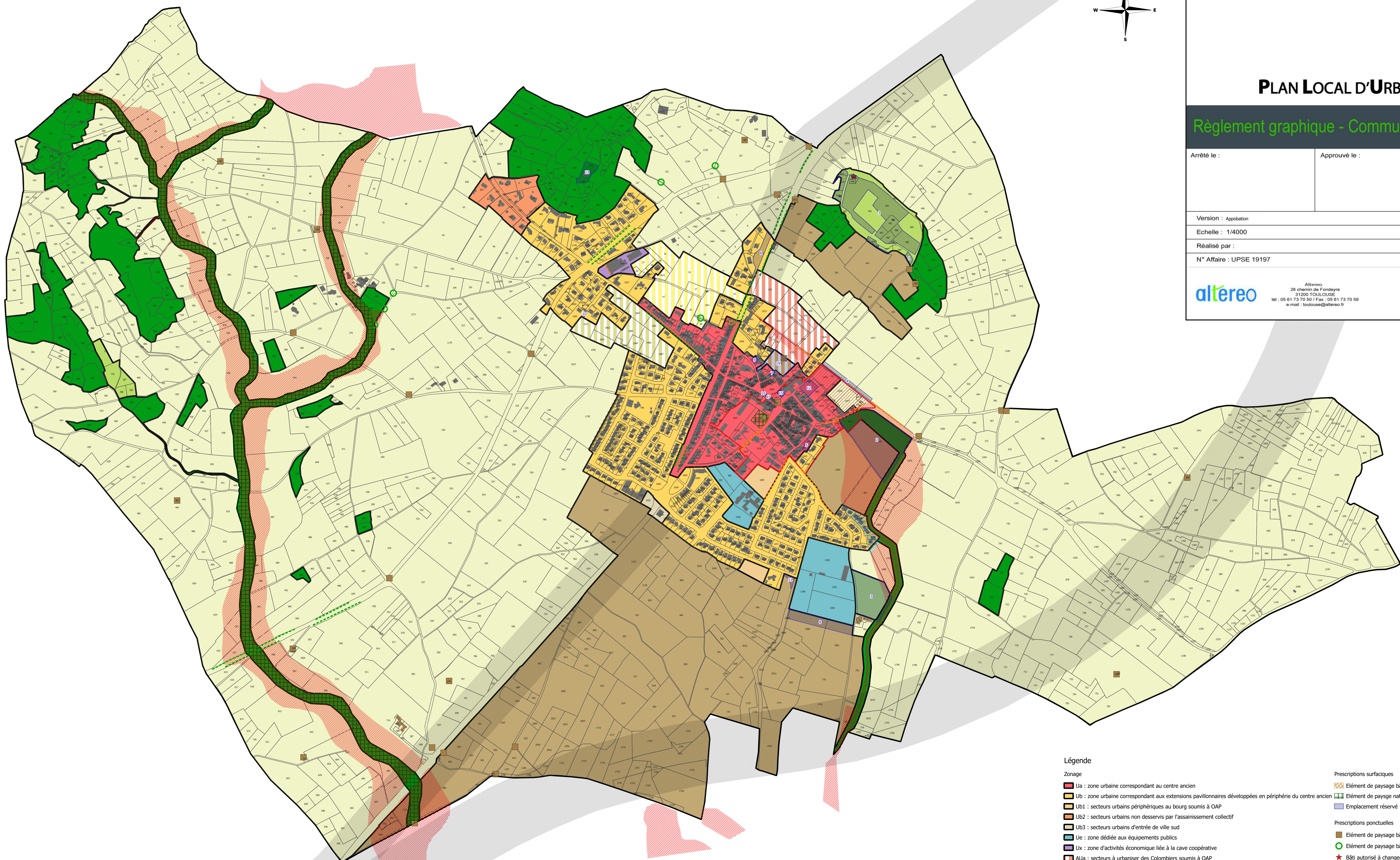
Echelle : 1/4000

Réalisé par :

N° Affaire : UPSE 19197

altereo

Altereo
28 chemin de Fondeyre
31200 TOULOUSE
tél : 05 61 73 70 50 / Fax : 05 61 73 70 59
e-mail : toulouse@altereo.fr



Légende

Zonage

Ua : zone urbaine correspondant au centre ancien

Ub : zone urbaine correspondant aux extensions pavillonnaires développées en périphérie du centre ancien

Ub1 : secteurs urbains périphériques au bourg soumis à OAP

Ub2 : secteurs urbains non desservis par l'assainissement collectif

Ub3 : secteurs urbains d'entrée de ville sud

Ue : zone dédiée aux équipements publics

Ux : zone d'activités économique liée à la cave coopérative

AUa : secteurs à urbaniser des Colombers soumis à OAP

AUb : secteurs à urbaniser des Colombers soumis à OAP

AUc : secteurs à urbaniser des Fonts soumis à OAP

AUd : secteurs à urbaniser du Puech Aligné soumis à OAP

N : zone naturelle et forestière

Nj : secteur naturel de jardins et de maraîchage

NI1 : secteur naturel de loisirs et NI2 : secteur naturel de loisirs dédié au champ de tir

A : zone agricole

Ap : secteur agricole protégé pour des motifs d'ordre paysagers

Prescriptions surfaciques

Elément de paysage bâti

Elément de paysage naturel

Emplacement réservé

Prescriptions ponctuelles

Elément de paysage bâti

Elément de paysage naturel

Bâti autorisé à changer de destination

Prescriptions linéaires

Elément de paysage bâti

Elément de paysage naturel

Informations surfaciques

PPRI Zone bleue urbaine

PPRI Zone rouge

PPRI Zone rouge urbaine

Périmètre délimité des abords de l'Eglise